

Mémoire de la maîtrise en urbanisme

Guide de l'étudiant

Ce guide présente les principes et les modalités régissant le cheminement de maîtrise en urbanisme avec mémoire¹. Les sections qui suivent clarifient les objectifs du mémoire, présentent les informations utiles à sa production et indiquent les ressources dont bénéficient les étudiants² de même que les obligations auxquelles ceux-ci doivent se conformer.

1. Choix du cheminement

La maîtrise en urbanisme propose deux cheminements : un cheminement avec travail dirigé et un cheminement avec mémoire. Le cheminement avec mémoire, discuté dans ce guide, s'adresse aux étudiants préoccupés par l'approfondissement d'un aspect particulier de l'urbanisme et intéressés à poursuivre leurs études au troisième cycle.³

Ce choix de cheminement requiert des connaissances de bases substantielles dans le domaine de l'urbanisme de même qu'un dossier académique excellent et démontrant des aptitudes à la recherche et un degré d'autonomie dans la réalisation de cette dernière. Le choix du cheminement avec mémoire n'est donc pas automatiquement accepté et doit être formellement autorisé lors de l'examen de la demande d'admission.

Il est possible de changer de cheminement en cours de route. Cela implique un formulaire à remplir, à faire autoriser et à déposer auprès de la Technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE). Le passage au cheminement avec mémoire nécessite une évaluation du dossier de l'étudiant alors que le passage au cheminement avec travail dirigé ne fait qu'entraîner l'ajout de cours.

2. Principes de base et définitions

La maîtrise en urbanisme est une maîtrise professionnelle. Elle cherche à former des praticiens réflexifs, capables d'analyser des phénomènes urbains et territoriaux, de formuler des diagnostics territoriaux, de concevoir des interventions sur le territoire de manière intégrée, en tenant compte du contexte et des conséquences ainsi que des rôles et des capacités des parties prenantes et en collaboration avec ces dernières, et de proposer des moyens d'action adaptés.

¹ Ce guide est un complément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), http://www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html. Voir aussi les références à la fin de ce document (également sur le site Internet de la FESP).

² Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

³ Pour plus d'informations sur le cheminement avec travail dirigé à la maîtrise en urbanisme, voir le document « Guide de l'étudiant – travail dirigé ».

Le mémoire est une activité de synthèse de fin d'études. Il s'agit du résultat d'une activité individuelle de recherche dans le champ de l'urbanisme, où l'étudiant démontre sa capacité à maîtriser un sujet. Cette activité comporte un dosage équilibré d'ingrédients théoriques et empiriques et s'inscrit dans une perspective d'intervention. Elle met en valeur :

- *Une démarche interdisciplinaire (ce qui n'exclut pas la référence privilégiée à une discipline relevant d'une autre section);*
- *Une dimension spatiale sensible dans la façon de traiter les thèmes abordés;*
- *Une approche théorique et critique d'une part, et concrète ou opérationnelle d'autre part, ces deux dimensions s'enrichissant l'une l'autre;*
- *Une réflexion sur l'action et (ou) vers l'action pouvant impliquer une attitude prospective et, d'une façon générale*
- *Une contribution à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisme.*

Les activités de recherche du cheminement avec mémoire comptent 24 crédits, incluant un séminaire méthodologique de 3 crédits (URB 6730 - Problématique de recherche).

3. Modalités

Le cheminement de maîtrise avec mémoire comporte une série d'étapes et d'activités telles que décrites ci-dessous.

3.1. Choix du directeur et du sujet de recherche

La maîtrise en urbanisme avec cheminement mémoire poursuit deux objectifs : former l'étudiant à la recherche et le préparer à la pratique professionnelle (accès l'Ordre des urbanistes). Ainsi, le cheminement avec mémoire comprend un nombre plus important de cours que dans la plupart des programmes de maîtrise centrés sur la recherche. L'étudiant bénéficie d'un ou deux trimestres pour se familiariser avec le domaine de l'urbanisme et connaître les champs d'expertise des professeurs. Par ailleurs, il doit choisir son directeur de recherche et son sujet de recherche avant son inscription en rédaction.

Le **directeur de recherche** est un professeur de l'Institut d'urbanisme. Une codirection est aussi possible, avec un professeur de l'Institut ou d'un autre département. L'étudiant doit obtenir l'accord du directeur de recherche envisagé; l'approbation du responsable du programme est aussi requise.

Le **choix du sujet de recherche** se traduit par un document formel, où est proposé un thème ou un problème de recherche de même qu'un angle d'approche, formulé en une ou quelques pages. Une fois approuvé par le directeur de recherche et par le responsable du programme, ce document est enregistré sur un formulaire remis à la TGDE.

3.2. Réalisation de la recherche

Une fois avoir complété deux trimestres (ou 21 crédits), et suivant l'inscription au séminaire méthodologique (URB 6730 – Problématique de recherche), l'étudiant doit se consacrer à sa recherche et à la rédaction de son mémoire. La période consacrée à cette activité ne devrait pas comporter plus de deux à trois trimestres.

Afin d'assurer un suivi régulier du travail de l'étudiant, les activités de recherche individuelles du mémoire sont découpées comme suit :

- URB 6734 Définition, projet de recherche - 3 cr.
- URB 6735 Stratégie de recherche - 6 cr.
- URB 6736 Recherche et rédaction - 12 cr.

Le **projet de recherche**, d'une dizaine de pages, comporte les grandes lignes de la problématique, du cheminement méthodologique et du plan de travail. Sa version finale est élaborée en discussion avec le directeur de recherche et il est approuvé par ce dernier.

La **stratégie de recherche** fait l'objet d'un écrit qui peut prendre diverses formes : élaboration d'une ébauche des premiers chapitres du mémoire, table des matières détaillée, cueillette de données et premières analyses, premiers tableaux de synthèse ou esquisses de projets, etc. Ce document est soumis au directeur de recherche et doit être approuvé avant la rédaction complète du mémoire.

Les modalités relatives à la **présentation finale du mémoire** (incluant la nature et l'ordre de ses éléments constitutifs) sont précisées dans le *Guide de présentation des mémoires et des thèses*, (FESP, juillet 2012, disponible sur le site Internet de la FESP).

Le mémoire comporte typiquement une base théorique (revue de la littérature, état des connaissances et positionnement), il énonce clairement une problématique ainsi que des objectifs, questions et/ou hypothèses de recherche. Le mémoire inclut une justification des choix méthodologiques et une description de leur mise en œuvre dans la recherche. Le corps du texte est consacré à la présentation et à la discussion des analyses effectuées et à la discussion des résultats de la recherche. La conclusion du mémoire de recherche en urbanisme inclut généralement un volet tourné vers l'action qui peut prendre diverses formes (recommandations de politiques publiques, esquisse de projet d'aménagement, propositions d'outils d'urbanisme, etc.).

Quant au **nombre de pages**, il n'est pas prescrit mais on estime qu'un mémoire a en moyenne 90 pages.

4. Évaluation éthique du projet de recherche

Tous les projets de recherche impliquant des êtres humains doivent faire l'objet d'une évaluation éthique avant le recrutement de ces derniers. Les projets réalisés dans le cadre de la maîtrise en urbanisme sont soumis au comité plurifacultaire d'éthique de la

recherche (CPER) de l'Université de Montréal. La demande d'approbation éthique doit être faite lors de l'enregistrement du sujet de recherche. C'est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer de faire cette demande, avec l'aide de son directeur de recherche.

5. Rôle du directeur de recherche

Alors que le responsable du programme conseille l'étudiant dans la planification de l'ensemble des activités de son programme de maîtrise, le directeur de recherche joue un rôle actif en guidant l'étudiant dans la réalisation de son mémoire.

- Il aide l'étudiant à préciser le sujet et définir les questions de recherche, en tenant compte des connaissances dans le domaine; à faire la recherche documentaire; à cerner les manières de traiter la question; à structurer la démarche, le plan de travail et le plan d'écriture. L'étudiant doit ainsi le consulter régulièrement. À ce titre, l'étudiant et son directeur conviennent d'un échéancier et de rencontres périodiques.
- Il appuie l'étudiant dans la rédaction de son projet de recherche et de la demande d'évaluation éthique et approuve les deux documents.
- Il convient avec l'étudiant des démarches à accomplir dans le cadre de la stratégie de recherche, l'appuie dans la réalisation de cette activité et évalue le travail accompli.
- Il aide l'étudiant à produire les premières versions du mémoire et approuve le rapport final avant le dépôt.
- Il est l'un des évaluateurs du mémoire.

6. Évaluation du mémoire

Bien que le **mémoire**, pour des raisons pédagogiques, soit découpé en trois blocs (de 3, 6 et 12 crédits), il n'est évalué formellement qu'une fois, après la remise du document final. Le jury est composé de trois personnes : le directeur de recherche (et le codirecteur le cas échéant), un président du jury (en principe un professeur de l'Institut d'urbanisme) et un autre membre. L'évaluation est qualitative. Ses modalités sont fixées par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP 2012). Le mémoire est déposé sur un site électronique institutionnel de l'Université de Montréal, le site Papyrus.

7. Participation à l'exposition annuelle de la Faculté de l'aménagement

L'exposition annuelle de la Faculté de l'aménagement (début mai), fréquentée autant par les professionnels des divers domaines de l'aménagement que par les étudiants et leurs proches, vise spécifiquement à diffuser les travaux étudiants. Les étudiants qui le souhaitent sont invités à y présenter les résultats de leur mémoire. Le contenu doit être approuvé par le directeur de recherche. Les finissants sont avertis d'avance et un support leur est fourni pour la présentation de leurs travaux.

Références

Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université de Montréal. *Guide de présentation des mémoires et des thèses*, juillet 2012.

Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université de Montréal. *L'encadrement aux études supérieures - guide de l'étudiant*, janvier 2011.

Dernière mise à jour : janvier 2015